



DESMOPHEN 2061 BD

Version 1.8

Date de révision 02.02.2016

112000017089

Date d'impression
09.02.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

DESMOPHEN 2061 BD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation:

Liants pour matériaux de revêtement ou adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Covestro Deutschland AG
Covestro-IO-S&A-PSRA-PSI
D-51365 LEVERKUSEN

Tel.: +49 214 6009 4068
e-mail: productsafety@covestro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: +33 (0) 1 45 42 59 59
Covestro (France) SNC.: 01 82 88 70 72
+49 214 30 99300 (sapeur-pompiers Bayer Allemagne)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Pas de classement conformément à la directive n° 1272/2008 (CE).

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas d'étiquetage nécessaire selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Type de produit: Substance

3.1 Substances

polyol polyéther

Aucun composant dangereux selon le REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006.

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: retirer les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation: En cas de difficultés respiratoires, assistance médicale obligatoire.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver abondamment et soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux autant que possible à l'eau tiède en laissant les paupières ouvertes pendant un laps de temps assez long (au moins 10 minutes). Consulter un oculiste par la suite.

En cas d'ingestion: NE PAS faire vomir; apporter une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

mesures thérapeutiques: Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, poudre d'extinction, en cas d'incendie important, on peut aussi utiliser un jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il y a formation de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de traces d'acide cyanhydrique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome pour les intervenants.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection (voir section 8). Veiller à une aération/ventilation suffisante. Eloigner les personnes non concernées.

6.2 Mesures liées à l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les résidus à l'aide d'un matériau absorbant (liant chimique; éventuellement sable sec) et stocker dans des récipients fermés.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'évacuation voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Des précautions doivent être prises de façon générale contre les charges électrostatiques susceptibles de se créer en fonction de l'équipement, de la manipulation et de l'emballage du produit.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Changer les vêtements souillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les récipients à l'abri de l'humidité et hermétiquement fermés, dans un endroit frais et bien aéré. Pour d'autres conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance-qualité, veuillez consulter notre Fiche technique.

Classe de stockage 10: Liquides combustibles
(Allemagne) (TRGS 510) :

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Une indication des seuils de concentration au poste de travail conformément à la Directive 2006/121/CE n'est pas nécessaire.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des mains

Le port de gants protecteurs est également recommandé.

Matières appropriées sous réserve pour les gants de protection; EN374:

Caoutchouc nitrile - NBR ($\geq 0,35$ mm)

Temps de pénétration non contrôlé, à éliminer immédiatement après contamination.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide

Couleur:	clair	
Odeur:	faible odeur, caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH:	4,5 - 7,5 d'un mélange méthanol:eau = 9:1	
Point d'écoulement:	< -25 °C	ISO 3016
Point d'éclair:	env. 168 °C	DIN EN 22719
Taux d'évaporation:	non déterminé	
inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé	
Indice de combustion:	Non applicable	
Pression de vapeur:	< 0,001 hPa à 20 °C	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Densité:	env. 1,0 g/cm ³ à 25 °C	DIN 51757
Miscibilité à l'eau:	non miscible à 15 °C	
Tension superficielle:	non déterminé	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable	
Température d'inflammation:	env. 375 °C	DIN 51794
Température de décomposition:	non déterminé	
Viscosité, dynamique:	< 9.000 mPa.s à 20 °C	DIN 53019
propriétés explosives:	non déterminé	
Classe d'explosibilité de poussière:	Non applicable	
propriétés comburantes:	non déterminé	

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse observée.

10.4 Conditions à éviter

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Examens toxicologiques sur le produit ne sont pas disponibles.

Vous trouverez ci-après les données toxicologiques dont nous disposons en ce qui concerne les composants.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë, par voie orale

Polyol de polyéther

DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 423

Toxicité aiguë: par voie cutanée

Polyol de polyéther

DL50 Lapin, mâle/femelle: > 3.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Etudes menées sur un produit comparable.

Toxicité aiguë, par inhalation

Polyol de polyéther

Pas une voie d'exposition pertinente

Action irritante primaire sur la peau

Polyol de polyéther

Espèce: Lapin

Résultat: non irritant

Classification: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Action irritante primaire sur les muqueuses

Polyol de polyéther

Espèce: Lapin

Résultat: légèrement irritant

Classification: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation

Polyol de polyéther

Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):

Espèce: Souris

Résultat: négatif

Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Etudes menées sur un produit comparable.

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Polyol de polyéther

NOAEL: >= 1.000 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Espèce: Rat, mâle/femelle

Doses: 0 - 100 - 300 - 1000 mg/kg

Durée d'exposition: 4 w

Fréquence de traitement: quotidiennement

Méthode: OCDE ligne directrice 407

Etudes menées sur un produit comparable.

Cancérogénicité

Polyol de polyéther

Pas de données disponibles.

Toxicité reproductive/Fertilité

Polyol de polyéther

NOAEL (parents, toxicité générale): 1000 mg/kg

NOAEL (parents, fertilité): 1000 mg/kg

NOAEL (progéniture): 1000 mg/kg
Espèce: Rat, mâle/femelle
Voie d'application: Oral(e)
Doses: 0 - 100 - 300 - 1000 mg/kg
Durée d'exposition: mâles : 28 jours, femelles : 58 jours
Fréquence de traitement: quotidiennement
Temps d'exposition avant accouplement - Mâle: 14 d
Temps d'exposition avant accouplement - Femelle: 14 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 421
Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
Etudes menées sur un produit comparable.

Toxicité pour la reproduction/Térogénicité

Polyol de polyéther
NOAEL (maternel): 1.000 mg/kg
NOAEL (toxicité pour le développement): 1000 mg/kg
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Doses: 0 - 100 - 300 - 1000 mg/kg
Durée d'exposition: 58 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 421
négatif
Etudes menées sur un produit comparable.

Génotoxicité in vitro

Polyol de polyéther
Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)
Résultat: Aucun effet mutagène observé.
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de test: Test in vitro de mutation des gènes sur des cellules de mammifères
Système test: Lignée cellulaire V79 de hamster chinois
Activation métabolique: avec/sans
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Etudes menées sur un produit comparable.

Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système test: Lymphocytes humains
Activation métabolique: avec/sans
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 473
Etudes menées sur un produit comparable.

Génotoxicité in vivo

Pas de données disponibles.

Évaluation STOT – exposition unique

Polyol de polyéther
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation STOT – exposition répétée

Polyol de polyéther
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Polyol de polyéther
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduelles; ne pas verser à même le sol.

Vous trouverez ci-après les données écotoxicologiques dont nous disposons en ce qui concerne les composants.

12.1 Toxicity

Toxicité aiguë pour les poissons

Polyol de polyéther

CL50 > 100 mg/l

Espèce: *Poecilia reticulata* (Guppie)

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë sur les daphnies

Polyol de polyéther

CE50 > 100 mg/l

Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité chronique pour les daphnies

Polyol de polyéther

NOEC (mortalité) \geq 10 mg/l

Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Etudes menées sur un produit comparable.

Toxicité aiguë sur les algues

Polyol de polyéther

CE0 \geq 100 mg/l

Espèce: *Desmodesmus subspicatus* (algue verte)

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Etudes menées sur un produit comparable.

Toxicité aiguë sur les bactéries

Polyol de polyéther

CE50 > 1.000 mg/l

Espèce: boue activée

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Etudes menées sur un produit comparable.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Polyol de polyéther

Biodégradation: > 60 %, 28 jr, c'est-à-dire facilement dégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F

Photodégradation

Polyol de polyéther

Type de test: Phototransformation dans l'air

Sensibilisateur: Radicaux OH

Concentration de Sensibilisateur: 500.000 1/cm³

Demi-vie (photolyse indir.): 0,14 - 0,46 jr

Méthode: SRC - AOP (calcul)

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit se dégrade rapidement par le biais de processus photochimiques.

Etudes menées sur un produit comparable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux

Polyol de polyéther

Adsorption

Milieu: Sol

Valeur de Koc: 1 - 10

Valeur de log Koc: 0 - 1

Méthode: calculé

Extrêmement mobile dans les sols

Etudes menées sur un produit comparable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

Aucune disposition sur les eaux usées.

SECTION 14: Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

ADN

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

IATA

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

IMDG

- 14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

- Information(s) supplémentaire(s) : Non dangereux pour le transport.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/EU concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Articles L.461-1 à L.461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail. Tableau de Maladies Professionnelles N° : non concerné

Article R.4624-18 du Code du Travail : Surveillance médicale renforcée (SMR) : non concerné

Code de l'Environnement : N° de la nomenclature des Installations classées susceptible(s) d'être pris en compte : non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance / ce mélange et ses composants.

SECTION 16: Autres informations

Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour cette substance car celle-ci ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement conformément à l'article 2 du règlement (CE) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu à une date ultérieure.

Une fiche de données de sécurité n'est pas nécessaire pour ce produit conformément à l'article 31 de REACH. Cette information sur la sécurité des produits a été créée sur une base volontaire pour divulguer des informations pertinentes requises en vertu de l'article 32.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.